

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**CONCEPTION ET REALISATION D'UN ENSEMBLE D'ŒUVRE(S)
AU TITRE DU 1% ARTISTIQUE,
pour
le Pôle Agrobiosciences - B (PABS - B)
à l'Université Toulouse III - Paul Sabatier**

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Type d'organisme : ETAT

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

UNIVERSITE TOULOUSE III – PAUL SABATIER
118, route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9

2 - OBJET DU MARCHE

Objet du marché : **Conception et réalisation artistique au titre du 1% artistique pour la construction du Pôle Agrobiosciences – B (PABS – B)**

Catégorie de services : 26

Classification CPV (Vocabulaire commun des marchés) : Objet principal : 92310000-7

Lieu d'exécution : Toulouse

3 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

En application du décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret n° 2005-90 du 4 février 2005 et le décret 2012-1331 du 29 novembre 2012, l'Etat est dans l'obligation depuis cette date, de consacrer 1 % du coût des travaux de construction ou de réhabilitation de bâtiments publics, à la réalisation d'une ou de plusieurs œuvres d'art originales, d'artistes vivants, destinées à s'insérer dans l'espace public.

Le bâtiment de recherche scientifique, appelé Pôle Agrobiosciences B (PABS-B) réunit les locaux de recherche de la Fédération de Recherche Agrobiosciences, Interactions et Biodiversité (FRAIB) situé sur le campus Agrobiopole du site INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) d'Auzerville-Castanet en banlieue toulousaine.

Avec une superficie de plancher de 3 300 m² répartis sur deux niveaux, il accueille 86 personnes qui travaillent sur l'adaptation des plantes aux changements de l'environnement distribuées comme suit : le microbiote interne des plantes (60 personnes), les changements environnementaux et climatiques (20 personnes) et des écologues travaillant sur les abeilles (6 personnes).

Le bâtiment comprend une serre à l'étage, exposée plein sud, disposée en biais. Au premier étage se trouvent également les laboratoires et les bureaux ainsi que des « chambres de culture » (petites pièces aveugles). Au rez-de-chaussée, le hall d'entrée donne un accès direct à un amphithéâtre de 200 places et à un espace de convivialité, type cafétéria pensée avec des designers. Ce hall fait apparaître des matériaux bruts : béton et bois et le verre pour une lumière naturelle et un rappel de la serre du premier étage.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Celnikier & Grabli Architectes de Paris.

Éléments essentiels du programme de la commande :

- Le programme artistique :

La proposition artistique pourra s'inspirer des domaines de recherche dans lesquels travaillent les utilisateurs du bâtiment comme l'imagerie cellulaire des plantes et la thématique de la « multi-échelle », à savoir, du cellulaire aux champs de culture.

Le propos de l'œuvre pourra également s'inspirer du thème des échanges entre utilisateurs, le social au sens des échanges scientifiques humains, du dialogue entre le bâtiment et les usages des chercheurs.

- L'implantation du projet artistique :

- le grand mur en béton dans le fond du hall au rez-de-chaussée
- le mur en béton à gauche en entrant dans le hall au rez-de-chaussée (côté amphithéâtre)
- le mur blanc concave de la cage d'escalier (environ 4,5m de haut sur 12 m de long)

L'œuvre pourra relever de différentes natures propres aux arts plastiques : peinture, sculpture... Les caractéristiques propres au bâtiment concerné excluent les œuvres faisant usage du son et/ou pouvant générer de nuisances vibratoires (proximité des bureaux et des laboratoires de recherche).

Les œuvres en deux dimensions tels que les peintures murales, bas-reliefs, dessins, tapisseries sont acceptées.

Ne seront pas acceptées pour des raisons de conservation et de pérennité des propositions faisant usage de la photographie ou de documents imprimés, et celles utilisant le volume pour des raisons techniques d'emplacement.

Située en intérieur, l'œuvre devra être adaptée à l'activité environnante. Son entretien devra être facile, à moindre coût et ne générera pas l'utilisation de matériel particulier. L'œuvre devra être pérenne et être réalisée dans des matériaux non périssables ni obsolètes, voire même éco-responsables dans la mesure du possible, tout en respectant les règles et normes de sécurité.

4 - CONDITIONS RELATIVES A LA CONSULTATION

A l'issue de l'analyse des candidatures, 4 candidats maximum seront retenus pour proposer un projet.

Les candidatures sont ouvertes à des artistes ou à des groupements pluridisciplinaires artistiques.

Dates principales prévisionnelles :

Date limite de réception des candidatures : 16 janvier 2023 à 16h00

Réunion du comité artistique pour le choix des candidats : février 2023

Visite du site par les candidats retenus : fin février 2023

Retours des propositions des candidats : mai 2023

Audition des candidats par le comité artistique : juin 2023

Commande de la création du 1% : juillet 2023

Date de livraison/mise en place de la création du 1% : automne 2023

5 - MONTANT DE L'ENVELOPPE DE L'OPERATION 1% ARTISTIQUE :

La somme allouée au 1% artistique du projet de construction du Pôle Agrobiosciences - B (PABS – B) est de **67 000 euros TTC (prix ferme)**.

Ce montant correspond à la rémunération du ou des artistes pour la réalisation et l'installation de l'ensemble de l'œuvre y compris les fournitures de matériaux et matériels. Il inclut également les honoraires et droits d'auteur, les prestations intellectuelles connexes mais aussi l'acheminement de la création artistique, les taxes et charges afférentes et les déplacements des personnes en lien avec la réalisation de l'œuvre ainsi que toutes les charges et cotisations sociales (en cas de non présentation de dispense de précompte).

6 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Articles L.2192-10 et R.2192-10 du code de la commande publique.

7 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures

(Application des articles R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3, R. 2143-6 à R. 2143-10, R. 2143-11, R. 2143-12 et R. 2143-16 du Code de la commande publique).

Les dossiers de candidatures seront examinés par le Comité artistique, dont la composition est définie à l'article R.2172-18 du code de la commande publique, qui retiendra un maximum de 5 dossiers pour participer à la seconde phase de sélection du lauréat. Les candidats sont invités à venir présenter leur projet en personne aux membres du comité lors de la deuxième phase de la consultation.

Ce comité procédera à un classement des candidatures sur la base des critères ci-après :

- **Critères de sélection des candidats :**

- Qualité et pertinence des références présentées par rapport aux éléments du programme de commande ou tout autre moyen permettant d'accréditer la capacité du candidat.

- Adéquation de la démarche artistique présentée avec les éléments du programme, l'engagement de la démarche au regard de création contemporaine, la pertinence de la note de compréhension et la motivation exprimée pour le projet.

- **Composition du dossier de candidature à remettre :**

- Situation juridique :**

- **Formulaire DC1**, lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants **dûment rempli**,

- **Formulaire DC2**, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement **dûment rempli accompagné des annexes mentionnées**

- Déclaration sur l'honneur :

- a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales;

- b) Qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir;

- c) Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L8221, L8231, L8241, L8251 et L8252 du Code du Travail ;

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Une assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité (facultatif au stade de la candidature, mais fortement conseillée)

- Une garantie professionnelle ou n° d'immatriculation de l'artiste (attestation Maison des artistes ou AGESEA, n° de SIRET, ou équivalent étranger)

- Capacité économique et financière :**

- Revenus ou chiffres d'affaires des 3 dernières années.

- Dossier artistique :**

- Une lettre de motivation (format A4, une page recto/verso maximum)

- Un curriculum vitae détaillé (travaux, expositions, publications...) par artiste, même dans le cas d'un groupement d'artistes (format A4, une page recto/verso maximum par CV hors images qui seront à présenter en annexe)
- Dans le cas d'un groupement d'artistes une note sur l'organisation de travail et la répartition des « tâches »,
- Les références les plus significatives illustrant par des visuels au format JPEG de préférence, la complémentarité et la pertinence du groupement d'artistes proposé. Dans le cas d'un groupement d'artistes ayant déjà collaborés ensemble, joindre une note exposant le travail réalisé conjointement.
- Une note de compréhension : le candidat devra présenter son approche artistique des orientations du programme sans pour autant décrire un projet finalisé. (format A4, une page recto/verso maximum). Cette note sera accompagnée d'une sélection de 4 visuels d'œuvres ou projet d'œuvres au format JPEG de préférence, avec un descriptif simplifié, ou légende de repérage : nom de l'artiste, du maître d'ouvrage commanditaire, le montant en euros, l'année de réalisation.

Ces visuels seront projetés aux membres du Comité artistique.

Le dossier artistique ne peut pas être remplacé par un catalogue.

Le candidat respectera l'ensemble des documents demandés dans le présent avis de publicité. Dans le cas contraire, le Comité artistique se réserve le droit de ne pas examiner un dossier incomplet.

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque co-traitant ou sous-traitant devra transmettre un dossier administratif et artistique.

En cas de groupement, la forme juridique souhaitée est le groupement conjoint avec mandataire solidaire.

L'attention des candidats est attirée sur l'importance des renseignements qu'il portera sur ces documents qui seront présentés in extenso aux membres du comité artistique.

8 - INDEMNITE DES PROJETS DES CANDIDATS NON RETENUS

L'indemnité attribuée pour les projets des candidats non retenus est de **3 500 €**. Elle pourra être versée à chacun des artistes ou groupements d'artistes admis à présenter une offre après la première phase mais non retenus à l'issue de la seconde.

Cependant le maître d'ouvrage peut décider de supprimer ou réduire le montant de l'indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet.

Les candidatures non retenues à l'issue de la 1^{ère} phase (candidatures) n'ouvriront droit à aucune indemnité.

9 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION LORS DE LA CONSULTATION DES CANDIDATS ADMIS À PRÉSENTER UNE OFFRE :

Offre appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- La compréhension et l'adéquation de la démarche artistique avec le programme de la commande : 40%
- La qualité d'intégration de la création avec la réalisation architecturale : 30%
- La pérennité de l'œuvre, la facilité d'entretien et de maintenance, la qualité des conditions de sécurité et les délais : 20%
- Le prix proposé pour la réalisation de l'œuvre : 10%

10 - PROCEDURES

Mode de passation : Marché en procédure adaptée (Mapa) restreint, passé en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

11 - CONDITIONS DE DÉLAI

Date limite de réception des candidatures : **16 janvier 2023 à 16h00**

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

12 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Renseignements complémentaires :

Pour la suite de la procédure, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les offres reçues.

Les DC1, DC2, sont disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des candidatures, une demande écrite sur la plateforme achatpublic.com.

13 - MODALITES DE DEPOT DES PLIS

Les dossiers de candidature seront transmis sous forme dématérialisée sur la plateforme suivante :

www.achatpublic.com

Les candidats peuvent télécharger l'intégralité du dossier et répondre à la consultation à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2022_yKe0wg8qQv

ou

<https://cutt.ly/uVZQfPI>

Les dossiers qui parviendraient après la date et heure fixées ne seront pas recevables.

14 - ADRESSES COMPLEMENTAIRES

Adresses pour renseignements d'ordre administratif et technique :

DRAC Midi-Pyrénées - Service des Arts plastiques :

Marie-Béatrice ANGELE - 05.67.73.20.19 - courriel : marie.angele@culture.gouv.fr

Pôle culture de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier :

Véronique PREVOST – 05.61.55.62.63 - courriel : veronique.prevost@univ-tlse3.fr

Département achat public de l'université Toulouse III – Paul Sabatier :

- Courriel : service-marches@univ-tlse3.fr

15 - VOIES DE RECOURS

En cas de litige, le droit français est seul applicable et les tribunaux français seuls compétents.

La juridiction compétente est le tribunal administratif de Toulouse dont les coordonnées sont les suivantes :

Tribunal administratif de Toulouse
68, rue Raymond IV
B.P. 7007
31068 Toulouse Cedex 07
Téléphone : 05 62 73 57 57 Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

16 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :

21/10/2022